

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE



ARRÊTÉ DU MAIRE

AR20240513_23

OBJET : Autorisation d'occupation du domaine public le 15 juin 2024 - Poisat en Fête - Animation réveil musculaire - APE

Le Maire de la commune de Poisat (Isère),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-2 et suivants,

Vu l'Arrêté municipal du 22/03/1965 portant réglementation d'accès à l'école élémentaire,

Considérant que le service culturel de la ville organise le samedi 15 juin 2024, en partenariat avec les associations locales, des animations sur l'ensemble du territoire communal, à l'occasion de l'évènement annuel « Poisat en Fête » ;

Considérant la demande de l'Association des Parents d'Élèves (APE) de Poisat faite le 11 avril 2024, d'occuper la cour de l'école élémentaire Jean Mermoz, afin d'animer un atelier de « réveil musculaire » ouvert au public ;

Considérant qu'il revient au Maire de faire appliquer la législation en vigueur et d'assurer la sécurité des biens et des personnes lors de cette manifestation,

ARRETE

Article 1 : A l'occasion de son animation « atelier réveil musculaire », l'Association des Parents d'Élèves (APE) de Poisat, est autorisée à occuper la cour de l'école élémentaire Jean Mermoz, le 15 juin 2024 de 9h30 à 11h45.

Dans le cadre de cette manifestation seuls les véhicules spécialement autorisés pourront s'introduire dans l'enceinte de la cour et y stationner le temps de l'activité.

Article 2 : L'association s'engage à veiller à ne pas troubler la tranquillité publique et à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toute la durée de l'occupation et aucun déchet ne doit être laissé après.

Article 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur au moment de l'infraction.

Article 4 : Les services de la gendarmerie d'Eybens sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis pour visa en Préfecture de l'Isère par voie dématérialisée. Il sera rendu public par affichage et copie sera remise à la brigade de gendarmerie d'Eybens.

Poisat, le 13 mai 2024

Le Maire, Ludovic BUSTOS

